

Où est la liberté

Le mot « liberté » est écrit un peu partout, sur les murs des maisons publiques, sur presque tous les imprimés de l'administration et ailleurs. Presque tout le monde se dit partisan de la liberté : les instituteurs, les curés, les percepteurs, les financiers, les huissiers, les jendarmes, les officiers, les députés, les électeurs, les riches et les pauvres, les propriétaires et les fermiers, les patrons et les ouvriers, les fénéants et les travailleurs, etc. Si bien que je suis à me demander ce que c'est que la liberté. Je pense que j'en trouverai la définition dans le dictionnaire et j'y trouve cette phrase : « faculté d'agir ou de ne pas agir, de faire ou de ne pas faire. » Réfléchissons.

Pour le père, faculté d'agir ou de ne pas agir pour le bonheur ou le malheur de sa femme ou de ses enfants ; pour l'instituteur, faculté d'ennuyer ses élèves en leur faisant apprendre la grammaire ; pour le curé, faculté de tromper les âmes au nom de ses dieux qu'il a lui-même inventés ; pour le percepteur, faculté de demander de l'argent pour un maître qu'il ne connaît pas ; pour les huissiers, faculté de ruiner les pauvres au nom des financiers et des propriétaires ; pour les jendarmes, faculté des procès au nom de la loi à des personnes qui n'ont point fait de mal ; pour les policiers, faculté de faire tuer des hommes pour leur plaisir ; pour les députés, faculté de vivre aux dépens de leurs électeurs en faisant des lois qui ne sont guère moins mauvaises que les anciennes : pour les riches propriétaires, faculté de vivre aux dépens des pauvres fermiers en leur faisant croire qu'ils crèveraient de faim s'ils n'avaient pas affaire à de bons propriétaires comme eux ; pour les patrons faculté de travailler par les muscles de leurs ouvriers, mais pas par leurs propres muscles à eux, car ils trouvent que ça serait trop pénible ; pour les fénéants, faculté de vivre aux dépens des travailleurs en mendiant, prenant ou se faisant donner, ce qui

est tout un ; pour les pauvres travailleurs, fermiers ou ouvriers, faculté de se voir dépouiller du produit de leur travail par toute la bande de pirates modernes.

Est ce ça qu'on apèle liberté ? Consultons encore le dictionnaire et voila ce qu'il nous dit : « pouvoir de faire tout ce qui ne jène pas la liberté des ôtres. Contraire : esclavaje... Enciçlopedie : la liberté est avec la santé le bien le plus précieux de l'home, maiz il ne faut pas oublier qu'èle doit egzister pour tout le monde et que, par conséquent, la liberté des autres doit limiter notre liberté a nous. La liberté c'est le droit de fère tout ce qui ne jène pas la liberté des autres. »

Ainsi donc la liberté, pour être complète, doit s'étendre jusqu'à la liberté d'autrui, mais èle ne doit pas aller plus loin ; ainsi, nous avons le droit de vivre mais nous devons laisser vivre les autres et persone n'a le droit de nous enpècher de vivre, car quiconque porte ateinte à la vie de quelqu'un, qu'il soit juje ou bourau, officier ou soldat, comet un meurtre, c'est un assassin digne des travaus forcés.

Nous avons le droit de travailler et de dispozer du fruit de notre travail come il nous convien, mais nous n'avons pas le droit d'empêcher les ôtres de travailler ni de les y obliger ; et nous n'avons pas le droit de nous aproprier le fruit du travail des autres ; persone n'a le droit de s'aproprier ce que nous produisons, et quiconque se fait doner tout ou partie du produit du travail d'autrui, même s'il est propriétaire, est un voleur digne de la prizon ; et l'huissier, quand il va saizir le mobilier d'un pauvre travailleur, pour satisfaire les passions des propriétaires et des usuriers, est un complice de ce voleur.

Mais la loi de l'état parle bien ôtrement ; èle acorde le titre d'honète home a ceux qui comètent le crime au nom de la loi, et le titre de malfaiteur a ceus qui refuzent de porter ateinte à la liberté ou qui veulent conserver ou conquérir

leur liberté ; celui qui refuse de tuer quelqu'un en temps de guerre, est traité comme un assassin ; et celui qui refuse de donner le produit de son travail à un propriétaire ou à un usurier, est traité comme un voleur ; une ménagère qui achète des alumettes chez l'alumétier du village, à qui fait-elle tort ? Ça n'empêche pas que si les employés de la régie la rencontrent, ils lui font un procès.

Où donc est la liberté ?

Que faudrait-il faire pour nous affranchir de tous nos oppresseurs afin d'être libres ? Nous contenterons-nous de prier et de regarder au ciel ? ou bien faudra-t-il nous servir de ce que le créateur nous donne pour nous affranchir nous-mêmes ? ou bien encore faudrait-il attendre que les députés viennent à notre secours ?

Alfonse Chaffo